

# ATTESTATION D'ASSURANCE

1. A compléter, si possible, en indiquant les numéros de série des matériels.
2. A faire signer par votre Assureur ou son Mandataire Avant la livraison du matériel
3. **A retourner au plus tard à la date de prise d'effet de la location(art.6-3/ 9-2 des Conditions Générales)**

**LIXXBAIL**

**81 BD Marie et Alexandre OYON CS 11507**

**LOCATAIRE : SAS DOMAINE A.F.GROS**  
Référence contrat : 355265V10 / 1  
Durée de la location : 48 Mois

**72015 LE MANS Cedex 2**

La COMPAGNIE D'ASSURANCES soussignée certifie que le matériel ci-dessous désigné, propriété de LIXXBAIL - 12 place des Etats-Unis - CS 30002 92548 MONTRouGE CEDEX loué à la personne physique ou morale dénommée ci-dessus "LE LOCATAIRE" est garanti contre les risques suivants à compter du .....(1)

MATERIELS	VEHICULES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Responsabilité civile</li><li>• Bris de machine</li><li>• Vol</li><li>• Incendie. Foudre. Explosion. Dommages électriques avec franchise de .....(1)</li></ul> à concurrence du prix d'achat d'un matériel neuf ayant les mêmes caractéristiques que celui décrit ci-dessus et ce pendant toute la durée de la location, suivant Police n° .....(1)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Responsabilité civile illimitée</li><li>• Dommages au véhicule(2)<ul style="list-style-type: none"><li>- tous accidents sans franchise</li><li>- tous accidents avec franchise de .....(1)</li><li>- dommages collision</li></ul></li><li>• Vol - Incendie - Bris de glaces</li></ul> à concurrence de sa valeur vénale au jour du sinistre et ce, pendant toute la durée de la location suivant Police n° .....(1)

La COMPAGNIE D'ASSURANCES soussignée déclare :

1. Que la police a été souscrite tant pour le compte du LOCATAIRE que pour celui de LIXXBAIL assuré additionnel.
2. Qu'elle ne versera au LOCATAIRE aucune indemnité consécutive à un sinistre sans l'autorisation préalable et écrite de LIXXBAIL qui pourra être à son gré substituée à tous recours et actions de l'assuré contre la COMPAGNIE D'ASSURANCES, sur simple présentation de la présente.
3. Que la police a exclu tout recours de sa part contre LIXXBAIL.
4. Qu'elle informera, par lettre recommandée, LIXXBAIL de toute suspension, modification ou annulation de cette assurance avant la fin de la location et ce au moins 15 jours avant que ladite suspension, modification ou annulation ne soit opposable à LIXXBAIL.

(1) A compléter

(2) Rayer les mentions inutiles

## DESIGNATION DU MATERIEL

**MATÉRIEL N° : 2019016878**  
HT : 14 662,96 EUR - TTC : 17 508,60 EUR  
**Marque : RENAULT - Numéro de série : VF1FW51K162143099**  
Désignation : KANGOO EXPRESS GD CONFORT DCI

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit

Signature et cachet de l'assureur.

Fait à ....., le .....